



La différenciation pédagogique

Modification

La modification est une **démarche exceptionnelle** qui consiste à apporter un changement dans la nature même de la situation d'apprentissage et d'évaluation, pour l'élève ayant des besoins particuliers, nommés dans le plan d'intervention. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences ou les critères d'évaluation des compétences visées dans le Programme de formation de l'école québécoise sont modifiés. **Il est important que l'élève et ses parents comprennent bien les incidences sur la sanction des études quand des décisions de modification sont prises.** Toutes les modifications doivent être notées dans un plan d'intervention.

Les contenus

(Ce que l'élève apprend)

Ex. :

- Textes dont le niveau de complexité est inférieur au niveau enseigné
- Réduire le nombre de composantes de la compétence
- Critères nettement en deçà des attentes du cycle
- Soumettre une situation-problème ayant un niveau de difficulté inférieur
- Enlever des questions si elles sont jugées trop difficiles
- ...

Les structures

(L'environnement dans lequel se font les apprentissages et l'évaluation)

Voir dans tableau
« Adaptation », p. 25

La différenciation des structures se limite à celles de l'adaptation.

Les processus

(Comment se font les apprentissages et l'évaluation)

Ex. :

- Soulignement des mots ou phrases-clés dans les consignes, dans le texte
- Lecture des consignes ou du texte par un lecteur-accompagnateur au moment d'une évaluation en lecture
- ...

Les productions

(Comment l'élève montre ce qu'il a appris)

Ex. :

- Tâches moins élaborées (quantité, longueur)
- Proposer une tâche parallèle
- ...

Toutes les décisions de modification doivent être prises par une équipe-multi composée d'au moins un membre de la direction, un enseignant et un professionnel, en collaboration avec le parent.

